

# Brèves infos municipales Groslée-Saint-Benoit juin 2018

## Accueil du public en mairie

<b>Lundi</b>	15h à 19h Saint-Benoit
<b>Mardi</b>	9h à 12h Saint-Benoit 14h à 18h Groslée
<b>Jeudi</b>	13h30 à 16h30 Saint-Benoit
<b>Vendredi</b>	13h30 à 16h30 Saint-Benoit 14h à 18h Groslée

Mairie de GROSLEE 04 74 39 70 43

Mairie de SAINT-BENOIT 04 74 39 70 94

[mairie-gsb01@orange.fr](mailto:mairie-gsb01@orange.fr)

Les mairies de Groslée et Saint-Benoit seront fermées pendant l'été du 13 au 18 août 2018, réouverture le lundi 20 août.

La cérémonie commémorative du 14 juillet aura lieu au monument aux morts de Saint-Benoit à 11h00.

Les festivités du 14 juillet :

Le foyer rural et le club des jeunes de Groslée organisent la soirée du 13 juillet à Groslée : repas, feu d'artifice, buvette, fête foraine, bal gratuit.

Le comité des fêtes organise le concours de pétanque le 14 juillet à partir de 14h à Saint-Benoit. Petite restauration et buvette à partir de 12h00.

## Déchetterie de LHUIS

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain gère les déchets par convention avec la Communauté de communes BUGÉY SUD. La sécurité du site vient d'être améliorée pour les agents et les usagers. Un contrôle d'accès est mis en place, visant à ne traiter que les déchets de notre territoire.

Inscription en ligne : [dechetterie@cc-plainedelain](mailto:dechetterie@cc-plainedelain)

ou sur formulaire à retirer en mairie,

- jusqu'à 5 véhicules par foyer.
- La caméra lit la plaque d'immatriculation.

Cette inscription permet l'accès à toutes les déchèteries de la plaine de l'Ain, notamment au site d'Ambérieu, seul récupérateur de l'amiante pour les particuliers, sans paiement.

Mise en œuvre en juin, avec période de souplesse au démarrage, le temps pour tous de s'inscrire.

## Les ordures ménagères

Pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018, la collecte du mardi débutera à 4h au lieu de 6h, afin de préserver le personnel des fortes chaleurs.

La Communauté de Communes Bugéy Sud recommande de sortir les poubelles la veille.

Sur la fin de l'année 2018, Groslée-Saint-Benoit, comme les autres communes de la CCBS, verra la mise en place des plateformes de tri sélectif, points d'apports volontaires des déchets.

## Le bruit ...est toujours toléré ...

... en semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h30,

... le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,

... le dimanche de 10h à 12h

Nous recommandons aux propriétaires de chien, de passer la consigne à leurs chers compagnons qui ne peuvent lire ces lignes, et souhaitons à chacun d'en faire bon usage.

## Le brulage ....est toujours ...formellement interdit du 15 juin au 15 septembre (arrêté préfectoral de 2005),

en dehors de cette période, seul le brûlage de végétaux secs est accepté. Déchets verts et tonte de pelouse fraîche doivent être emmenés en déchetterie.

**Les stations d'épuration** ... souffrent toujours d'indigestion de lingettes, il est tout simplement recommandé de ne pas les jeter dans les cuvettes des WC.

## Transport

La CCBS organise le transport à la demande :

en **PORTE A PORTE** Réservation 0 800 800 925

en **LIGNES VIRTUELLES** Réservation 0 800 800 904

et la **LIGNE 13** Groslée-Les Avenières 0 800 800 904

Informations tarifs et conditions 04 74 81 41 05

[mobilite@cbugeysud.com](mailto:mobilite@cbugeysud.com)

**1100 tartes et 102 pains** ont été vendus pour la fête de fours, le comité des fêtes remercie tous les bénévoles qui ont œuvrés pour la réussite de cette journée.

Beaucoup d'intérêt et beau succès pour la sortie en Ardèche (visite de la grotte Chauvet et du musée Jean FERRAT).

## Zéro phyto

Groslée-Saint-Benoit adhère à la charte « zéro phyto », le désherbant est remplacé par le binage et l'enlèvement manuel des herbes, en ces périodes de pluies abondantes, le travail ne manque pas pour Richard, Eric et David nos employés communaux. La mobilisation de certains habitants pour entretenir les abords des propriétés, et la participation des agriculteurs à l'entretien des voies communales utilisées lors des travaux agricoles sont reconnues et appréciées.

## Plan Local d'Urbanisme PLU

Rappel concernant les règles d'urbanisme :

Un certain nombre de travaux sur les bâtiments ou d'aménagements sont soumis à une **déclaration préalable** à effectuer en mairie. Il est important de **prendre conseil auprès des services municipaux** pour savoir si les travaux que vous envisagez relèvent de ce régime.

Sont entre autres concernés :

- construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>.
- construction d'un mur de clôture.
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade).

Un nuancier des couleurs à respecter est consultable en mairie

- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,

## Maison médicale

Le projet avance, le permis de construire est déposé et les travaux devraient débuter fin 2018.

Le recrutement de professionnels de santé pour notre territoire est à l'étude, des pistes se précisent.

## Stade de football

Acquisition du terrain en cours, signature de l'acte courant juillet. Le permis de construire a été déposé, l'étude du sol a été réalisée, la consultation de entreprises va débuter prochainement, les demandes de subventions se précisent, des informations concernant le montant du projet seront communiquées après consultation des entreprises.

## Maison Genevois à Groslée

Les travaux de remise en état ont commencé. Ce logement communal de type T4, sera disponible à la location fin 2018, début 2019.

## Maison Dumoulin à Saint Benoit

L'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPR) s'est porté acquéreur de la maison Dumoulin. Le projet de la commune est de créer une auberge en cœur de village.

## Plan de Prévention des Risques Naturels PPRN

En vue de la réalisation du PPRN demandé par la préfecture, la commune de Groslée-Saint-Benoit doit répertorier les coordonnées téléphoniques de tous les habitants.

**Il est donc impératif pour tous les habitants de Groslée-Saint-Benoit non-inscrits dans l'annuaire téléphonique (liste rouge ou autre) de communiquer leur n° de tél en mairie, afin d'être intégrés au PPRN, être informés et pris en charge en cas d'aléa (éboulement, inondation, accident ...etc.) possibles sur notre commune.**

Les informations sont collectées en mairie jusqu'au 31 juillet 2018, leur caractère confidentiel est préservé.

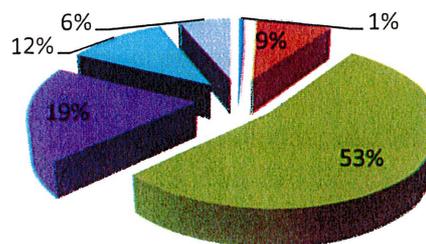
Les habitants qui n'auront pas communiqué leurs coordonnées s'exposent à ne pas être tenus informés en cas d'alerte

# GROSLEE-SAINT-BENOIT BUDGET COMMUNAL - année 2018

## section de fonctionnement

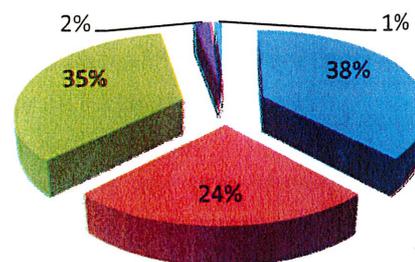
### RECETTES

Participation Etat contrat aidé	6 500,00 €
Produits des services des ventes	88 650,00 €
Impôts et taxes	523 690,00 €
Dotations et participations Etat	189 580,00 €
Autres produits de gestion courante revenus d'immeubles	112 000,00 €
autres recettes	59 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>980 220,00 €</b>



### DEPENSES

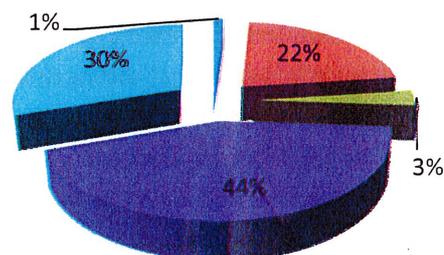
Autre charges gestion courante	372 327,00 €
Charges à caractère général	239 600,00 €
Charges de personnel	338 693,00 €
Charges financières	19 600,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>980 220,00 €</b>



## section d'investissement

### RECETTES

Taxe d'aménagement	13 291,00 €
Excédent de fonctionnement 2017	250 490,00 €
Subvention nouvel emprunt	36 000,00 €
Nouvel emprunt	500 000,00 €
Remboursement TVA, report investissement 2017	346 429,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 146 210,00 €</b>



### DEPENSES

Dépenses imprévues	20 000,00 €
Remboursement emprunt, cautions	80 900,00 €
Frais, doc PLU, licence JVS	33 500,00 €
Travaux SIEA, sub budget multiservices	60 347,00 €
Acquisition ancienne gare, bois et forêt, ordinateurs écoles, mobilier scolaire, mobilier salle des fêtes	54 000,00 €
Réhabilitation maison Genevois, construction vestiaires foot, aménagement fours banaux, aménagement terrain foot	897 463,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 146 210,00 €</b>

